

4ème DIRECTION  
Réglementation

4ème Bureau

A R R E T E

N°  
classe

Poste 33.42

LE PREFET DELEGUE POUR LA POLICE,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU la loi du 19 décembre 1917, relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes;

VU le décret n° 64-303 du 1er avril 1964, relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et notamment son article 12;

VU le décret N° 53-578 du 20 mai 1953, modifié, portant réglementation et nomenclature des établissements précités;

VU la demande présentée par la SOCIETE INDUSTRIELLE DE MUNITIONS et FABRICATION, dont le siège social est 23, 27, rue Louis Bertin 2120 LA SEIGNIÈRE, en vue de poursuivre l'exploitation de ses chantiers de centralisation de munitions sis à SAINT-MARTIN-de-VAL, lieu dit "Le Carrougna", section II.

CONSIDERANT que les résultats de l'enquête de commodo et incommodo sont parvenus à la Préfecture des Bouches-du-Rhône le 23 janvier 1964.

CONSIDERANT qu'à l'issue du délai de trois mois prévu par la loi, les informations rassemblées sur l'affaire ci-dessus visée ne lui permettent pas de prendre une décision à son sujet en parfaite connaissance de cause;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, en conséquence, de les compléter par des renseignements supplémentaires, dont la collecte nécessite un nouveau délai;

SUR la proposition du Secrétaire Général des Bouches-du-Rhône,

Arrête :

ARTICLE 1er. - Le délai d'instruction de l'affaire susvisée, qui doit expirer le 23 avril 1976 est prolongé pour une durée de deux mois.

ARTICLE 2. - Le Secrétaire Général des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'ARLES, le Maire de SAINT-MARTIN-d'EN-VALENTIGNEY, le Sous-Préfet Départemental de la Protection Civile, l'Ingénieur en Chef des Mines, Inspecteur Départemental des Etablissements Classés,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire sera, en outre, chargé de son affichage dans les lieux accoutumés.

MARSEILLE, le

16 AVR. 1976

Pour le Préfet délégué pour la police  
Le Secrétaire Général

POUR COPIE CONFORME

Le Chef de Bureau,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Guy MAILLARD".

GUY MAILLARD

Guy MAILLARD